

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 MAI 2026

Convocation en date du : 19/05/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, RICOU Yannic, ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par ROUIT Sebastien
Mme GARCIN Audrey, représentée par M. MONTEL JONAS
Mme GERVAIS Marie-Françoise, représentée par M. LADOUS Guillaume
Mr HAUWILLER Julien, représenté par M. RICOU Yannic
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine

Secrétaire de séance : Jonas MONTEL

2026.060 Convention de servitude avec le Territoire d'Energie 05 pour le raccordement antenne Orange Poste Perron Roux

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande du **TERRITOIRE D'ENERGIE 05** relative à la mise en place d'une servitude de passage pour les travaux de modification et de raccordement au réseau électrique de l'antenne Orange « Poste Perron Roux ».

Cette servitude concerne les parcelles C 1557 et AD 241 dont la commune est propriétaire.

Les travaux consistent en la pose de canalisations souterraines électriques sur une longueur d'environ 138 mètres pour la parcelle C 1557, et 192 mètres pour la parcelle AD 241, tel que décrit dans les conventions ci-jointes.

Monsieur le Maire propose de signer les conventions de servitude avec TERRITOIRE D'ENERGIE 05, dont lecture est faite en cours de séance, et dont l'objet est de définir les modalités techniques de cette opération.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude avec TERRITOIRE D'ENERGIE 05 sur la parcelle C 1557, et AD 241 ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210500963-20260526-CM2026_060-DE

- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire
Sebastien ROUIT

